

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 16 janvier 2023 à 19h00 à la Mairie

Présents : Régis REYNAUD, Maire ; Gilbert LA RUSSA, Adjoint ; Ludovic BRISSON, Adjoint ; Philippe DUNAND, Adjoint ; Gaëlle BOCKEL, Damien BRANCQUART, Henriette DUPIN, Nicolas HENNEMAN, Chantal VIAND

Procurations : Lisa REY-GALIAY pour Nicolas HENNEMAN
Loann REYNAUD pour Régis REYNAUD

Absent excusé : Damien BRANCQUART

Secrétaire de séance : Philippe DUNAND

Le quorum (nombre de présents > à la moitié de l'effectif pour nous = 6) étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

L'ouverture de la séance à 19h

Le PV du 07/11/22 n'a pas eu de remarque, il est donc validé.

Ordre du jour :

- 1 Budget principal - Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget 2023
Voté pour à l'unanimité.

- 2 Décision modificative n°1 – budget principal
Voté pour à l'unanimité.

- 3 Création de poste – agent technique territorial catégorie C1
Suite au départ à la retraite de Brigitte Romain depuis 01/01 /23, il y a eu un appel à la candidature. Nous avons eu 3 candidats, c'est Mélina qui a été recruté.
Voté pour à l'unanimité.

Déroulement de la séance :

-Examen du point 1 Budget principal - Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget 2023

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2022 : 165 119.64 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 41 279.91 € (< 25% x 165 119.64 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

N° Opération	Intitulé opération	Crédits votés au budget 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1
0451	Terrain multisport	81 000.00 €	20 250.00 €
431	Accessibilité phase 2	14 363.00 €	3 590.75 €
449	Bâtiments Communaux	49 500.00 €	12 375.00 €
50	Voirie	5000.00 €	1250.00 €
72	Mobilier matériel	15 256.64 €	3 814.16 €

-Examen du point 2 Décision modificative n°1 – budget principal

SECTION FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	F	14	739223	Fonds de péréquation des ressources communales	131.00 €	
					Total	131.00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant	
D	F	11	615231	Voirie	131.00 €	
					Total	131.00 €

-Examen du point 3 Création de poste – agent technique territorial catégorie C1

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur REYNAUD, Maire, expose au Conseil Municipal que considérant le besoin de la commune, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 27 heures 00 minutes, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Questions diverses :

- Ludovic BRISSON a fait un point sur l'installation en cours de la fibre, poteaux + câbles. Blocage chez certains propriétaires pour l'acceptation ou non de laisser passer chez eux.

- Une dizaine de courriers envoyés, une difficulté avec une adresse fautive, sinon en bonne voie pour les autres.

- De nouveaux poteaux ont été installés car ils ne peuvent pas utiliser les poteaux EDF ou Orange.

- Questions de Nicolas HENNEMAN : le centre social de Tournon avait proposé une formation pour les aînés. Y'a-t-il eu du monde l'an dernier ? Pas d'inscrits à notre connaissance. Est-ce que ce sera renouvelé cette année ? Sans suite cette année.

- Philippe DUNAND : suite à la subvention refusée en 2022 pour le city park, nous refaisons un dossier en ce début d'année avec le planning d'utilisation du city park qui ne nous avait pourtant pas été demandé l'an dernier (raison du refus).

- Questions du public :

- Denis DUPIN : problèmes du cimetière, les allées sont de plus en plus dégradées, perte de valeur. Pour les enterrements il faudrait la présence d'un employé communal ou d'un élu. A l'ouverture du sol état des lieux avant et après. Problème de travail bâclé pour les travaux de tractopelle. Il cite l'exemple du cimetière de Boffres où il est affiché d'aller en mairie avant d'agir sur le cimetière. Réponse de Gilbert LA RUSSA et Régis REYNAUD : avant l'intervention d'un professionnel au cimetière il faut demander ou passer à la mairie.

- Cindy BRUNET : Est-il possible de déplacer les poubelles car elles sont devant leur concession ? Peuvent-elles être devant les haies dans la descente entre les 2 parties sur la droite ? Réponse les poubelles seront déplacées.

- Franck FORREST : Suite à l'envoi d'un recommandé avec accusé de réception à la mairie il n'a pas eu de suite. Réponse de Régis REYNAUD : l'adresse de l'enveloppe et le destinataire de la lettre étaient différents, la lettre ne concernait pas la mairie mais le SAS Traversier Deboux. Pour la méthanisation il n'y a plus aucun recours, l'équipe municipale précédente l'a accepté ainsi que les services de l'Etat qui ont donné leur accord. Suite à une réunion que Régis REYNAUD a eu avec Cédric TRAVERSIER, tout a été dit. Problème de la pollution de l'eau du lac en contrebas de la méthanisation : une analyse de Franck FORREST : polluée. Analyse de la GAEC : non polluée.

La séance est levée à 19h30